

Assemblée générale du 20 août 2018 à Chanterelle

Sous la présidence de Jean François Serre

En présence d'une nombreuse et attentive assistance (31 adhérents présents ou représentés), les points suivants de l'ordre du jour ont été successivement abordés :

1 – Rapport moral

Il a été surtout consacré à l'évocation des manifestations commémorant le 20^{ème} anniversaire de la disparition d'Albert Monier, en particulier celle devant la plaque apposée sur l'immeuble du 18 rue Nansouty, à Paris, (8 avril 2018) et la diversification des partenariats ouvrant sur d'autres actions : l'Office de tourisme de Clermont Métropole, les Musées d'Aurillac, la commune d'Egliseneuve d'Entraigues, la Fondation Varenne.

Au plan administratif, l'association a engagé, pour tenir l'Espace Albert Monier, du 20 juillet au 25 août, de 15h à 18h, sauf dimanche et lundi, une jeune étudiante condataise, Manon Bossu. Plusieurs centaines de personnes ont visité **l'exposition « Albert Monier 20 ans après »** avec deux pics : lors de la venue des Cantaliens de Paris, le 9 août, dont la journée d'été au pays était consacrée à Albert Monier (en présence de nombreuses personnalités dont les sénateurs Bernard Delcros et Josiane Costes, le président du Conseil départemental, Bruno Faure) ; à peu près autant, le Jour du marché des produits du terroir, le 10 août.

2 – Rapport financier par Maurice Pallut (voir document joint)

L'assemblée générale s'est félicitée de la nette amélioration des comptes due à des économies de gestion (suppression de la ligne téléphonique et internet), du produit des ventes lors des différentes manifestations et de l'arrivée de nouveaux membres (une dizaine). Alors que l'exercice 2017 s'était achevée sur un solde négatif de 273,64 €, (mais une trésorerie de 2100 €), les comptes 2018, montrent, à la date du 18 août, un bénéfice de 2207,64 €, (avant solde de la rémunération chargée de Manon Bossu).

Après une longue procédure, le conseil régional Auvergne-Rhône Alpes accorde à notre association une subvention de 800 € au titre de l'animation culturelle.

3 – Modification de l'article 9 des statuts

Après débat le texte proposé par le conseil d'administration a été adopté à l'unanimité moins 3 voix. (Voir texte joint)

4 – Point d'étape de la saison 2018

- Présentation à l'hôpital de Condat de l'œuvre d'Albert Monier (1^{er} mars) suivie d'une visite à l'Espace en mai : ce qui a permis à des résidents de retrouver des personnes et des lieux connus.
- **Une mention particulière pour l'opération avec le collège de Condat**

Le 24 mai dernier, la Fondation Varenne¹, en particulier grâce au talent et à l'enthousiasme du directeur, Rémi Bouquet des Chaux – opération à l'origine de laquelle il était- accompagné du photographe de presse Pascal Chareyron, ont initié les 6èmes du collège Georges Pompidou de Condat-en-Feniers (Cantal) à la photographie en noir et blanc »à la Albert Monier ». Les responsables du collège, MM Rousset et Viala, ainsi que Mme Chazeaux, la documentaliste, -grand merci à eux qui ont adhéré d'entrée – ont accueilli avec entrain cette opération, préparée par l'Association Albert Monier à l'aide d'une petite documentation. Après une initiation à la prise de vue grâce au matériel obligeamment fourni par la Fondation Varenne, les collégiens ont parcouru le bourg de Condat pour, comme en reportage, saisir des lieux, des personnes, s'inspirant des photos vues lors de la visite de l'Espace Albert Monier.

Cette journée, animée par Rémi Bouquet des Chaux et Pascal Chareyron, s'est concrétisée par une soixantaine de photos en noir et blanc qui ont été d'abord présentées à la fête de fin d'année du collège, en présence des parents, le 3 juillet, puis du 20 juillet au 25 août à l'Espace Albert Monier. Ces photos ont suscité l'étonnement et ont révélé des talents précoces. Cette opération, conduite gracieusement par la Fondation Varenne et avec un enthousiasme communicatif par Rémi Bouquet des Chaux et Pascal Chareyron, ne devrait pas rester sans lendemain: qu'ils en soient remerciés avec la reconnaissance de l'Association Albert Monier, admirative de cette réalisation.

- Exposition « En Auvergne photographies d'Albert Monier » à Egliseneuve (salle de l'Arche) du 11 au 15 août : 611 visiteurs, de nouveaux adhérents et des ventes (grâce au dynamisme de Jaky Robert)
- Exposition « L'oeil d'Albert Monier » à l'Espace Victoire de Clermont-Ferrand (3 juillet-7 août) : plus de 18000 personnes ont pu parcourir l'exposition.

¹ La Fondation Varenne est proche du groupe Centre France qui comprend La Montagne.Reconnue d'utilité publique depuis 1988, la Fondation Varenne œuvre au soutien et à la promotion des métiers de la presse et de la communication auprès des journalistes, des milieux scolaires et des chercheurs, dans la continuité de l'action d'Alexandre Varenne, avocat, journaliste et homme politique majeur du XXe siècle.

- Françoise Monier a signalé qu'elle a ouvert l'Espace de Condat à la demande à plusieurs reprises pour des visites de groupes (amenées par Mme Michalet-Sourek qui nous a prêté gracieusement plusieurs pièces de la grange de Savignat) ou des recherches d'informations sur Albert Monier ou encore le prêt d'un poster pour une expo au musée de Mauriac.
- Le site internet www.albert-monier.fr a été consulté par près de 800 visiteurs. Maurice Pallut signale le lien avec le site de Chanterelle qui s'ouvre sur une évocation d'Albert Monier.
- A venir : parution du livre « L'Auvergne d'Albert Monier » en octobre et conférence à Aurillac, château Saint-Etienne, le samedi 3 novembre après-midi au Museum des Volcans à Aurillac,(qui nous accueilli le 27 août pour une visite de l'exposition « Empreintes et Paysages »), organisée en partenariat entre les musées de la ville d'Aurillac et l'Association Albert Monier.
- Pages du numéro d'automne de la revue Massif Central consacrées à Albert Monier

5 – Perspectives 2019

- Maurice Pallut rappelle l'idée de la maire du 14^{ème} de Paris de présenter une exposition sur les grilles du parc Montsouris, face au 18 rue de Nansouty ; faisabilité de ce projet à étudier par ses services culturels.
- En 2019 notre association aura 20 ans
- Une exposition est envisagée à Cadaujac au printemps dans le cadre du Jumelage Condat-Cadaujac.
- Projet d'exposition à la maison du grand site du Puy Mary au Claux

6 – Questions diverses

Accord pour prendre en charge la réédition du livret que l'association Marie-Aimée Méraville a consacré à la correspondance entre l'écrivain et Albert Monier

Jean François Serre se félicite de l'excellente couverture médiatique de nos manifestations par la presse locale (La Dépêche, l'Union), tout particulièrement de La Montagne sans oublier L'Auvergnat de Paris.

Il insiste sur le rôle de passeur entre les générations que doit jouer l'Association pour valoriser l'œuvre d'Albert Monier photographe et « poète de l'image ».

Annexe

Article 9

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 9 membres *au moins, élus par l'assemblée générale et renouvelés tous les 3 ans.*

Le Conseil d'administration *désigne* parmi ses membres un Bureau composé de :

- un(e) président(e)
- un(e) premier(e) vice-président(e)
- un(e) deuxième vice-président(e)
- un(e) secrétaire
- un(e) secrétaire adjoint(e)
- un(e) trésorier(e)
- un(e) trésorier(e) adjointe
- une personnalité qualifiée

Article 10

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois sur convocation du président ou à la demande des 2/3 de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 11

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association et se réunit une fois par an.

Le président fixe la date et établit l'ordre du jour. Les convocations sont adressées par le secrétaire au moins 3 semaines avant.

L'ordre du jour de l'assemblée comporte :

- le rapport moral par le président
- le rapport financier par le trésorier
- l'élection des membres du conseil d'administration
- la fixation de la cotisation
- Lors de l'assemblée générale, ne seront traitées que les questions soumises à l'ordre du jour.

